



Version du 12 novembre 2018 (Arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2012 déterminant les conditions sectorielles relatives au forage et à l'équipement de puits destinés à une future prise d'eau souterraine et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement)



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement

Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de
l'Énergie



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe XVIII

Formulaire relatif au forage et à l'équipement de puits

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier

Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au Département des Permis et Autorisations	

Demandeur

.....

Objet de la demande

.....

.....

.....

Sceau de la commune





Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

Remarque : S'il y a plusieurs puits, reproduire cette annexe autant de fois que nécessaire (sauf pour les puits destinés à recevoir des sondes géothermiques).

- Puits destiné à une future d'une prise d'eau souterraine NON OUI
 (si oui, remplir les paragraphes A et B ci-dessous) :
- Puits destiné à recevoir des sondes géothermiques géothermique NON OUI
 (si oui, remplir les paragraphes A et C ci-dessous)
- Puits destiné au stockage de déchets nucléaires NON OUI
 (si oui, remplir les paragraphes A et D ci-dessous)

A) CARACTERISTIQUES DU PROJET

A.1. LOCALISATION DE L'EMPLACEMENT PREVU POUR LE(S) PUIT(S)

N° d'identification sur plan (I _N) :	Parcelle cadastrale (P _N) :
Dénomination du(des) puits :	

I_N et P_N sont identiques à ceux du formulaire général de demande (annexe I).

Coordonnées LAMBERT en mètres (uniquement si le demandeur en a connaissance, pas obligatoire) :

x : **y :** **z :** ,

Levé topographique Lecture sur carte

Existence de conduites enterrées à moins de 10 mètres du (des) puits à forer :

NON OUI

Si OUI, préciser leur nature et leur distance par rapport au(x) puits :

.....

.....

.....

.....

Le puits se situe-t-il dans une zone de protection de prises d'eau ? NON OUI

A.2. REALISATION DU (DES) PUIT(S)

Date prévue de réalisation :

A.3. DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT

Profondeur prévue :

Diamètre fond de trou prévu :



Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

A.4. PIECES A ANNEXER

Coupe géologique probable du (des) puits, avec profondeur estimée de la nappe aquifère.	Annexe n°
Description des méthodes prévues de forage et d'équipement du (des) puits * avec coupe technique à l'appui.	Annexe n°
Description de l'aménagement de surface prévu avec schéma coté à l'appui.	Annexe n°
S'il existe, un rapport technique portant sur le type et la nature de la (des) nappe(s) aquifère(s) en présence et contenant les données devant permettre à l'Administration d'apprécier la répercussion probable du projet sur la nappe aquifère ainsi que sur les propriétés publiques et privées en surface.	Annexe n°
S'il existe, un plan de situation reprenant la position du (des) puits et celle de l'éventuel piézomètre associé, ainsi que la piézométrie locale supposée et le sens des écoulements.	Annexe n°

* Outils et fluides de forage, matériaux de soutènement et d'équipement du puits, s'il échet matériaux et méthode de remplissage de l'espace entre les tubes d'équipement et le terrain, cahier des charges si disponible,... Ces annexes doivent également être renseignées dans le tableau « *Annexes fournies par l'exploitant* » du formulaire de demande (annexe I).

A.5. PIEZOMETRE

Avez-vous connaissance de la présence d'un piézomètre dans un rayon de 500 mètres du futur puits ?

NON **OUI**

Coordonnées Lambert du piézomètre, en mètres :

x : **y** :

Levé topographique Lecture sur carte

Altitude du repère de la mesure piézométrique, en mètres : , (facultatif)

Dimensions et équipement du piézomètre associé : (facultatif)
 Coupe transversale du piézomètre : Annexe n°
 Cette annexe devrait comporter les renseignements suivants : profondeur et caractéristiques du piézomètre avec toutes les dimensions. Cette annexe doit aussi être renseignée dans le tableau « *Annexes fournies par l'exploitant* » du formulaire de demande.

Niveau de l'eau au repos dans le piézomètre

Niveaux statiques (en mètres)	Date de la mesure	Profondeur mesurée Cote altimétrique mesurée



Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

B) RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA FUTURE PRISE D'EAU SOUTERRAINE

(A NE COMPLETER QUE POUR LES PUIITS DESTINES A UNE FUTURE PRISE D'EAU SOUTERRAINE)

B.1. DEBIT SOUHAITE

Débit maximum souhaité : m³/heure
 m³/jour
 m³/an

Justifier ce débit en précisant les périodes de prise d'eau (3 lignes)

.....

.....

.....

B.2. USAGE FUTUR DE L'EAU

Mettre une croix dans une ou plusieurs des cases du tableau ci-après.

Code	Type d'usage		% d'utilisation
01	Pompages d'essai d'une durée n'excédant pas 12 mois	<input type="checkbox"/>	
02	Pompages temporaires / travaux génie civil publics ou privés	<input type="checkbox"/>	
11	Distribution publique	<input type="checkbox"/>	
12	Embouteillage d'eau de source ou d'eau minérale naturelle	<input type="checkbox"/>	
13	Production d'eaux à usage thermal	<input type="checkbox"/>	
14	Consommation humaine, excepté usage privé (ménages)	<input type="checkbox"/>	
15	Fabrication de denrées alimentaires	<input type="checkbox"/>	
16	Industrie des boissons	<input type="checkbox"/>	
17	Rinçage et nettoyage dans l'industrie des boissons	<input type="checkbox"/>	
18	Bains, douches, piscines ou autres installations similaires	<input type="checkbox"/>	
21	Fabrication industrielle d'un produit non alimentaire	<input type="checkbox"/>	
22	Lavage et préparation d'un produit ou d'une matière première	<input type="checkbox"/>	
23	Refroidissement des installations et réfrigération	<input type="checkbox"/>	
24	Nettoyage de locaux et/ou de matériel	<input type="checkbox"/>	
25	Production de vapeur	<input type="checkbox"/>	
31	Agriculture – Horticulture – Arboriculture...	<input type="checkbox"/>	
32	Elevage	<input type="checkbox"/>	
33	Pisciculture	<input type="checkbox"/>	
41	Alimentation d'étang, de piscine privée, de fontaine	<input type="checkbox"/>	
42	Usage domestique et sanitaire	<input type="checkbox"/>	
51	Car-wash	<input type="checkbox"/>	
52	Salon lavoir – Blanchisserie	<input type="checkbox"/>	



Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

Code	Type d'usage		% d'utilisation
61	Pompe à chaleur	<input type="checkbox"/>	
62	Pompage géothermique pour chauffage collectif – bâtiment public	<input type="checkbox"/>	
71	Utilisation dans établissement avec malades non contagieux	<input type="checkbox"/>	
81	Protection de biens	<input type="checkbox"/>	
82	Exhaure	<input type="checkbox"/>	
83	Démergement	<input type="checkbox"/>	
84	Service incendie	<input type="checkbox"/>	
91	Recharge artificielle de nappe	<input type="checkbox"/>	
	Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/>	

B.3. FUTURE ZONE DE PRISE D'EAU

Pour toutes les prises d'eau, la zone de prise d'eau est délimitée par la ligne située à une distance de dix mètres des limites extérieures des installations en surface strictement nécessaires à la prise d'eau.

Description des activités et infrastructures existantes dans un rayon de 10 mètres du puits à forer :

.....

.....

.....

.....

Les activités et infrastructures existantes pourront-elles être déplacées pour l'établissement de la zone de prise d'eau dans laquelle seules les activités et installations nécessaires à la prise d'eau sont permises ?

NON OUI

La zone de prise d'eau pourra-t-elle être aménagée de manière à ce que les eaux de ruissellement provenant de la zone elle-même puissent s'en échapper et que les eaux de toute nature provenant de l'extérieur de la zone ne puissent y pénétrer ni s'accumuler à sa périphérie ?

NON OUI

La zone de prise d'eau pourra-t-elle être fermée sur son périmètre par une enceinte visant à en interdire l'accès ?

NON OUI

La zone de prise d'eau est-elle incluse dans une enceinte plus large protégée contre les intrusions ?

NON OUI

Si OUI, préciser :

.....

.....

.....

Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

B.4. PIECES COMPLEMENTAIRES A ANNEXER

Projet de la délimitation de la zone de prise d'eau comprenant un plan dressé à l'échelle 1/100 ou éventuellement à une autre échelle mieux adaptée dans le cas particulier où cette échelle ne conviendrait pas, et indiquant la situation et les limites de la zone concernée, ainsi que les activités et infrastructures existantes.	Annexe n°
---	-----------

Cette annexe doit également être renseignée dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande (annexe I).

C) DESCRIPTION DE L'USAGE

(A NE COMPLETER QUE POUR LES PUIITS DESTINES A RECEVOIR DES SONDÉS GEOTHERMIQUES)

C.1. USAGE FUTUR DU (DES) PUIITS DESTINE(S) A RECEVOIR DES SONDÉS GEOTHERMIQUES

Mettre une croix dans une des cases du tableau ci-après.

Code	Type d'usage	
A	Réalisation d'un Test de Réponse Thermique (TRT) (et récolte de données hydrogéologiques afin de dimensionner le dispositif géothermique en vue de l'exploitation d'une pompe à chaleur).	<input type="checkbox"/>
B	Exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage.	<input type="checkbox"/>
C	Exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage et le rafraîchissement (free cooling).	<input type="checkbox"/>
D	Exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage et le refroidissement (PAC réversible).	<input type="checkbox"/>

C.2. CARACTERISTIQUES DES SONDÉS GEOTHERMIQUES

Type de sondés géothermiques (Simple U, Double U, Coaxial,...) et diamètre :

.....
.....

Type de fluide caloporteur (fiche technique/de sécurité du produit à joindre) :

.....
.....

C.3. CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF GEOTHERMIQUE PREVU POUR L'EXPLOITATION D'UNE POMPE A CHALEUR (PAC)

(A NE COMPLETER QUE SI L'USAGE FUTUR DU DISPOSITIF GEOTHERMIQUE EST AUTRE QUE LA REALISATION D'UN TEST DE REPOSE THERMIQUE – CODE A)

C.3.1. Pompe à chaleur prévue

Puissance thermique nominale * de la pompe à chaleur [kW] :

..... [a]

* Conditions de performance nominale définies par la norme NBN EN 14511-2 (B0/W35)



Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

Coefficient de performance (COP) * de la pompe à chaleur [/] :

..... [b]

* Conditions de performance nominale définies par la norme NBN EN 14511-2 (B0/W35)

Puissance frigorifique nominale (à soutirer au terrain) [kW] :

..... [a-(a/b)]

Durée annuelle prévisionnelle de fonctionnement de la pompe à chaleur à puissance nominale :

..... [h/an]

C.3.2. Dimensionnement des sondes géothermiques

Méthode de dimensionnement des sondes géothermiques (abaque/test de réponse thermique/simulation numérique) :

.....

Nombre de puits :

.....

Distance entre les puits :

.....

Energie thermique annuelle par mètre de forage :

..... [kWh/m par an]

La coupe géologique prévisionnelle a-t-elle été prise en compte pour le calcul du dimensionnement des sondes ?

NON OUI

Disposez-vous d'espace suffisant dans le cas éventuel d'un dédoublement nécessaire du nombre de puits à forer ?

NON OUI

C.3.3. Pièces complémentaires à annexer

Fiche technique du fluide caloporteur	Annexe n°
Profil des besoins du bâtiment	Annexe n°
Rapport de calcul du dimensionnement des sondes	Annexe n°

Ces annexes doivent également être renseignées dans le tableau « Annexes fournies par l'exploitant » du formulaire de demande (annexe I).

Formulaire relatif aux opérations de forage et de sondage

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisation de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige..

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échu.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant la direction extérieure du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi
Rue de l'Écluse 22
B - 6000 Charleroi

Tél. : 071/654780
E-mail : rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Liège
Rue Montagne Ste-Walburge 2
B - 4000 Liège

Tél. : 04/2245757
E-mail : rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Mons
Place du Béguinage 16
B - 7000 Mons

Tél. : 065/328200
E-mail : rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39
B - 5000 Namur

Tél. : 081/715344
E-mail : rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Sur demande via [formulaire](#) vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](#).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be